



Une descente du coude de la part des spécialistes en éducation

Publié à 14 h, 2026-01-13



Photo : La salle de commission Marie-Claire Kirkland où se sont tenues les consultations particulières sur le projet de loi 3.

Source : Eve-Marie Tremblay



Eve-Marie Tremblay

Co-cheffe de pupitre à l'Écho de la Colline, étudiante au Cégep de Lévis et passionnée de sociologie et de sciences politiques

Le projet de *Loi visant à optimiser l'éducation postsecondaire par l'abolition des collèges d'enseignement général et professionnel* a été déposé en chambre mardi. Diminuer les dépenses publiques, favoriser l'accessibilité aux études postsecondaires dans les régions et permettre une entrée plus rapide sur le marché du travail sont les objectifs présentés. Les spécialistes sont en accord : ce projet de loi n'est pas la solution aux problèmes qu'il prétend régler.

Baisse de qualité de l'éducation postsecondaire

Le projet de loi a vécu un mauvais quart d'heure (ou 2 h 30) en commission parlementaire plus tôt cette semaine. Les spécialistes ont soulevé plusieurs failles dans le projet de loi proposé par le deuxième groupe d'opposition. Premièrement, Olivier Lemieux, professeur agrégé en gouvernance de l'éducation à l'Université Laval, met en garde les députés contre le remplacement de certains diplômes d'études collégiales techniques en diplôme d'études professionnelles. Selon lui, ces formations risquent de baisser en qualité. De plus, les métiers dans plusieurs domaines tels que l'éducation et la santé demandant une formation qu'un DEP ne peut fournir. Ainsi, l'abolition des cégeps ne contre pas à la pénurie de main-d'œuvre au Québec.

Sophie Gosselin, représentante du Conseil supérieur de l'éducation, et M. Lemieux s'entendent pour dire que les « compétences du XXI^e siècle », pour reprendre les mots de ce dernier, sont nécessaires à la formation de la jeunesse québécoise. La maîtrise de la langue française, la pensée critique et la créativité sont quelques-unes des compétences que les spécialistes jugent essentielles pour mener des études universitaires et entrer sur un marché du travail spécialisé.

Dans un contexte où l'intelligence artificielle et les technologies prennent une place très importante dans le monde du travail, ces compétences deviennent encore plus essentielles. Ce sont ces forces qui séparent l'humain de la machine et elles ne peuvent être acquises durant un DEP ou pendant la sixième année du secondaire que le projet de loi propose d'ajouter.

L'université, si avantageuse ?

M. Lemieux compare le salaire des enseignants au collégial à celui des enseignants au secondaire. Il vient à la conclusion qu'embaucher un plus grand nombre de professeurs et de chargés de cours universitaires coûterait beaucoup plus cher à l'État que de garder les enseignants collégiaux actuellement en poste.

Sophie Gosselin ajoute que les cégeps ont une utilité d'exploration de divers domaines pour les étudiants, notamment dans les programmes préuniversitaires. Elle mentionne que l'exploration est possible à l'université, mais qu'elle coûte beaucoup plus cher. Les experts en éducation ajoutent que la découverte de domaines diversifiés dans la sixième année du secondaire serait très complexe, puisque le cursus au secondaire est déjà chargé. De plus, la petite taille de plusieurs écoles secondaires ne permet pas d'offrir une grande variété de cours enseignés par des enseignants qualifiés.

« C'est pensé pour se tromper, un cégep. »

– Sophie Gosselin, représentante du Conseil supérieur de l'éducation

Des objectifs irréalisables et incomplets

M. Lemieux s'interroge à propos des critères qui seront employés pour déterminer quels DEC techniques seront transformés en DEP ou en baccalauréats. Il affirme que « ce n'est que du vent ». Toujours selon lui, la mise en place du projet de loi le 16 janvier 2026 est beaucoup trop précipitée. Le professeur juge que les négociations avec les syndicats des employés des cégeps ainsi que le remaniement des employés prendront plusieurs années.

Finalement, il recommande de préserver les établissements d'études collégiales et propose la création d'un comité de spécialistes pour optimiser les ressources des cégeps sans toutefois les abolir.

Si le deuxième groupe d'opposition souhaite que le projet de loi soit adopté par l'Assemblée, des ajustements importants au projet et un soutien des autres groupes parlementaires seront essentiels.